

Règlement du vide-grenier de la Suzanne

- 1 - Cette manifestation est organisée par l'Association du CFHVS (Chemin de Fer Historique de la Voie Sacrée de Bar le Duc) Elle se déroule le **dimanche 9 Août 2020** sur le parking de Auchan à Savonnières devant Bar.
- 2 - L'installation des exposants débutera à 6h30 et devra impérativement être terminée à 8h00. L'accueil des visiteurs débute à 8h00 et se termine à 18h00. L'entrée sera gratuite.
- 3 - Toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés toute la journée d'un adulte. Les mineurs à partir de 12 ans devront fournir une autorisation parentale.
- 4 - Ces informations seront inscrites dans le registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et pourra être déposé en Préfecture.
- 5 - Les emplacements sont attribués par ordre chronologique lors de l'inscription.
- 6 - Les véhicules des exposants seront stationnés sur le parking d'Auchan hors brocante ou sur le site suivant la possibilité.
- 7 - La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'Association du CFHVS. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 8 - Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable de la provenance douteuse, de la casse ou autres détériorations.
- 9 - Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes.
- 10 - Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements.
- 11 - L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries ou cas de force majeure.
- 12 - Les emplacements seront loués nus : les lieux devront être rendus débarrassés et propre au plus tard après 19H00. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.
- 13 - L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 8h00 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant ne s'étant pas présenté.
- 14 - Les tarifs et taille d'un emplacement sont explicitement indiqués lors de la réservation. Les exposants acceptent ces tarifs et taille en s'inscrivant à la brocante.
- 15 - La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.